



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-146**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1233339-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur des personnes en situation de handicap, la Direction Santé Publique et Handicap de la Ville d'Aix-en-Provence souhaite mettre en œuvre plusieurs actions en partenariat avec des associations afin de pallier les besoins de ce public.

Aujourd'hui, la Ville entend poursuivre son soutien auprès des associations qui développent des actions fondamentales en faveur des personnes en situation de handicap et de leur inclusion dans la société (accompagnement, handisport, accès à la culture ou aux loisirs, etc...).

Ainsi, il est proposé, au titre de l'exercice 2023, d'allouer des subventions de fonctionnement aux associations ou partenaires listés dans le tableau ci-dessous.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année en faveur des aixois.

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Proposition attribution CM 17/03/2023	Commentaire
AFTC 13 (42198)	Défendre l'ensemble des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatisme crânien et cérébro lésés : accompagnement, habitat inclusif, entraide	4500	4500	4500	/
ESPOIR PROVENCE (9233)	Améliorer l'état physique, intellectuel et physique des personnes atteintes de déficience mentale afin d'aider leur intégration dans la vie et notamment dans le cadre d'un Groupe d'entraide mutuelle (GEM)	16000	16000	15000	/
SURDI 13 (112125)	Représenter et défendre les intérêts des devenus sourds et malentendants. Soutenir la recherche sur la surdité. Informer et conseiller.	1000	1000	1000	/
SOURCE (100730)	Accueillir des personnes en situation de handicap pour l'insertion sociale et culturelle : ateliers adaptés, accompagnement informatique, organisation d'événements.	5000	5000	4000	/
PHENIX (108011)	Favoriser le vivre ensemble et l'épanouissement des personnes handicapées en proposant un accès aux activités de sport et de loisirs	/	500	500	/
SANTÉ SPORT PROVENCE (102290)	Encadrer, par un coach du centre médico sportif porté par l'association, la reprise d'activité sportive, sport sur ordonnance, APAP (pathologies chroniques et situation de handicap)	8000	9000	8000	/
THEATRES ET CHANSONS - Le Petit Duc (112194)	Création, promotion et diffusion de spectacles, musiques, danses de toutes personnes dont certaines en situation de handicap. Projets spécifiques « piano autisme ».	2500	2500	2500	Convention 2022-79 du 7 avril 2022 et avenant n°2 en annexe
ASSOCIATION VALENTIN HAUY (108264)	Représenter et aider par des actions les aveugles et les mal-voyants. Participer à la recherche médicale et à la vulgarisation de la prophylaxie de la cécité.	2000	1000	2000	/
ASSOCIATION FRANÇAISE DES DIABETIQUES D'AIX EN PROVENCE (112172)	Soutenir les personnes diabétiques et leur entourage, notamment celles qui se trouvent le plus en situation de précarité. Actions de prévention à destination des diabétiques et	1000	1000	1000	/

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Proposition attribution CM 17/03/2023	Commentaire
	du grand public.				
LES DONNEURS DE VOIX (110151)	Animer et gérer des œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes empêchées pour un accès à la lecture : club de lecture, rencontres, audio-livres	/	1000	1000	/
HANDICAMP (112928)	Développer des campagnes de prévention inclusives sur le handicap visible & invisible. Sensibiliser à la Sclérose en Plaques.	/	/	1000	Nouvelle association demandeuse
L'ARCHE A MARSEILLE-AIX (112954)	Accueillir et offrir des solutions d'habitat inclusif pour des personnes avec un handicap mental. Développer un Groupe d'entraide Mutuelle (GEM)	/	/	3000	Nouvelle association demandeuse
			TOTAL	43 500 €	

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Proposition attribution CM 17/03/2023	Commentaire
EQUUS – HANDICAP ET CHEVAL (22839)	Dispenser des séances de thérapie avec le cheval, des cours d'équitation adaptée pour des personnes en situation de handicap	3900	3900	3900	/

TRISOMIE 21 (48970)	Promouvoir et mettre en œuvre toutes les mesures propres à favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et la citoyenneté des personnes porteuses de Trisomie 21 : ateliers d'insertion professionnelle, sorties, groupes de parole, partenariat avec des professionnels de santé.	1000	1000	1000	/
ASSOCIATION PREVENTION AUTISME RECHERCHE – APAR (47137)	Accompagner et venir en aide aux enfants adolescents et jeunes adultes avec autisme ainsi qu'à leurs familles : sport adapté, séjours, classe CLIS autiste, GEM	4000	4000	4000	/
			TOTAL	8 900 €	

Ces propositions ont été présentées en comité technique d'attribution des subventions le 24 janvier 2023.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement aux associations précitées pour l'année 2023 ;
- **APPROUVER** l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs concernant l'association « Théâtre et Chansons » ci-annexé ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout autre acte afférent.
- **DIRE** que la dépense correspondante, d'un montant de 43 500 € (quarante-trois mille cinq cent euros, sera imputée au budget de la Ville sur la ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6356) - Aide sociale personnes handicapées adultes - Subventions de fonctionnement - qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense correspondante, d'un montant de 8 900 € (huit mille neuf cents euros, sera imputée au budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° 521 6574 (6359) - Aide sociale pour enfants handicapés - Subventions de fonctionnement qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-146 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP-

Présents et représentés : 54
Présents : 37
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

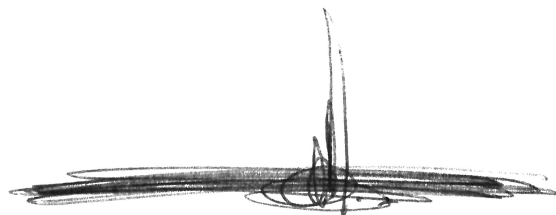
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00